



**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE DEUX-MONTAGNES**

AVIS PUBLIC est donné par la présente que **jeudi le onzième (11^e) jour du mois de mai 2017 à 10 h** en la salle des délibérations de la MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES, au Carrefour institutionnel régional de Saint-Eustache, 1, place de la Gare, à Saint-Eustache, les immeubles suivants seront vendus sans aucune garantie à l'enchère publique pour défaut de paiement des taxes municipales, scolaires, intérêts et frais, plus les frais subséquemment encourus (à être déterminés), à moins que lesdites taxes, intérêts et frais ne soient payés avant 10 h jeudi le 11 mai 2017, à la soussignée, au 1, place de la Gare, bureau 301, à Saint-Eustache.

Sous réserve des dispositions du Code Municipal relatives à l'achat de tels immeubles par la municipalité, l'adjudicataire doit payer immédiatement le prix de son adjudication par chèque certifié ou argent comptant.

De plus, la personne qui se portera adjudicataire devra produire les documents suivants :

Dans le cas d'une personne physique :

- Un document attestant de la date de naissance.

Dans le cas d'une personne morale :

- Résolution indiquant le nom de la personne autorisée à se porter adjudicataire pour cette personne morale.

Pointe-Calumet

LOT 5 327 183

Propriétaire inscrit: Rosaire Villeneuve
Titres publiés :257 803, 276 851 et 356 081 Matricule :6639-65-2132
Taxes municipales : 3,797.03 \$ Taxes scolaires : 67.63 \$
Frais à déterminer

Désignation:

Un immeuble situé en la municipalité de Pointe-Calumet, connu et désigné comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS TROIS CENT VINGT-SEPT MILLE CENT QUATRE-VINGT-TROIS (5 327 183) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Deux-Montagnes. Tel que le tout se trouve présentement.

**LOTS 2 126 677
2 680 543**

Propriétaire inscrit: Daniel Lesage
Titres publiés: 19 470 886 et 18 760 890 Matricule : 6739-73-5657
Taxes municipales : 3,301.32 \$ Taxes scolaires : 172.05 \$
Frais à déterminer

Désignation :

Un immeuble situé en la municipalité de Pointe-Calumet, connu et désigné comme étant composé des lots suivants, savoir :

- a) du lot numéro DEUX MILLIONS CENT VINGT-SIX MILLE SIX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (2 126 677) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Deux-Montagnes ; et

b) du lot numéro DEUX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT MILLE CINQ CENT QUARANTE-TROIS (2 680 543) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Deux-Montagnes.

Tel que le tout se trouve présentement.

LOT 2 127 030

Propriétaire inscrit: Jean-Yves Bellavance

Titre publié: 384 285 Matricule : 6839-19-3468-0-001
Taxes municipales : 2,448.19 \$ Taxes scolaires : 241.66 \$
Frais à déterminer

Désignation :

Un immeuble situé en la municipalité de Pointe-Calumet, connu et désigné comme étant le lot numéro DEUX MILLIONS CENT VINGT-SEPT MILLE TRENTE (2 127 030) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Deux-Montagnes. Tel que le tout se trouve présentement

LOT 2 127 187

Propriétaires inscrits: Patrick Lavoie et Sophie Patera
Titre publié: 17 499 132 Matricule : 6839-46-3989
Taxes municipales : 14,497.64 \$ Taxes scolaires : 2,986.08 \$
Frais à déterminer

Désignation :

Un immeuble situé en la municipalité de Pointe-Calumet, connu et désigné comme étant le lot numéro DEUX MILLIONS CENT VINGT-SEPT MILLE CENT QUATRE-VINGT-SEPT (2 127 187) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Deux-Montagnes. Tel que le tout se trouve présentement.

LOT 2 127 643

Propriétaire inscrit: Hisham Khallaayoun
Titre publié: 15 957 253 Matricule : 6841-61-6174
Taxes municipales : 567.44 \$ Taxes scolaires : 13,16 \$
Frais à déterminer

Désignation :

Un immeuble situé en la municipalité de Pointe-Calumet, connu et désigné comme étant le lot numéro DEUX MILLIONS CENT VINGT-SEPT MILLE SIX CENT QUARANTE-TROIS (2 127 643) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Deux-Montagnes. Tel que le tout se trouve présentement.

**LOTS 2 128 042
2 128 514**

Propriétaire inscrit: France Lauzon
Titre publié: 10 362 671 Matricule : 6941-03-1951-0-001
Taxes municipales : 8,969.02 \$ Taxes scolaires : 172.06 \$
Frais à déterminer

Désignation :

Un immeuble situé en la municipalité de Pointe-Calumet, connu et désigné comme étant composé des lots suivants, savoir :

a) du lot numéro DEUX MILLIONS CENT VINGT-HUIT MILLE QUARANTE-DEUX (2 128 042) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Deux-Montagnes ;
et

b) du lot numéro DEUX MILLIONS CENT VINGT-HUIT MILLE CINQ CENT QUATORZE (2 128 514) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Deux-Montagnes.

Tel que le tout se trouve présentement.

Saint-Joseph-du-Lac

LOTS 4 193 463 (partie privative)
4 193 460 (partie commune)
3 977 434 (partie commune)

Propriétaire inscrit: Nicole Bernier
Titre publié: 18 220 363 Matricule : 6842-15-9247-01-9702
Taxes municipales : 4,979.76 \$ Taxes scolaires : 571.71 \$
Frais à déterminer

Désignation :

La fraction d'un immeuble assujéti au régime de la copropriété des immeubles suivant les déclarations de copropriété publiées au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Deux-Montagnes, sous les numéros 15 512 455 et 15 119 947, comprenant :

a) la partie privative connue et désignée comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS CENT QUATRE VINGT-TREIZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-TROIS (4 193 463) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Deux-Montagnes. Cette partie privative porte le numéro 2, du bâtiment dont l'adresse est la suivante : 3497, chemin d'Oka, Saint-Joseph-du-Lac, province de Québec, J0N 1M0 ; et

b) les quotes-parts des droits indivis dans les parties communes afférentes à la partie privative ci-dessus désignée, telles qu'établies dans les déclarations de copropriété précitées.

Tel que le tout se trouve présentement.

LOT 1 733 063

Propriétaire inscrit: GESTION PRONORD INC.
Titres publiés: 19 103 534, 12 491 923 et 12 463 604
Matricule : 6442-68-9612
Taxes municipales : 3,423.76 \$ Taxes scolaires : 383.22 \$

Désignation :

Un immeuble situé en la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, connu et désigné comme étant le lot numéro UN MILLION SEPT CENT TRENTE-TROIS MILLE SOIXANTE-TROIS (1 733 063) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Deux-Montagnes.
Tel que le tout se trouve présentement.

Oka

LOTS 5 700 601 (partie privative) (autrefois lot 386-2)
5 700 990 (partie commune) (autrefois lot 386-1)

Propriétaire inscrit : 9199-2784 Québec Inc.
Titre publié : 15 857 429 Matricule : 5835-76-4132-00-0103
Taxes municipales : 1 902.40 \$ Taxes scolaires : 429.19 \$
Frais à déterminer

Désignation :

La fraction d'un immeuble assujetti au régime de la copropriété des immeubles suivant la déclaration de copropriété publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Deux-Montagnes, sous le numéro 14 046 498, comprenant :

a) La partie privative connue et désignée comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS SEPT CENT MILLE SIX CENT UN (5 700 601) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Deux-Montagnes. Cette partie privative porte le numéro 103 du bâtiment dont l'adresse est la suivante : 169, rue Notre-Dame, Oka, province de Québec, J0N 1E0; et

b) La quote-part des droits indivis dans la partie commune afférente à la partie privative ci-dessus désignée, telle qu'établie dans la déclaration de copropriété précitée.

Tel que le tout se trouve présentement.

LOT 5 699 747 (*autrefois lot 195-454-3*)

Propriétaires inscrits : Patrick Danis et Murielle Lamarche

Titre publié : 16 739 885

Matricule : 6138-72-3781

Taxes municipales : 2 253.18 \$

Taxes scolaires : 3 826.75 \$

Frais à déterminer

Désignation :

Un immeuble situé en la municipalité d'Oka, connu et désigné comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE SEPT CENT QUARANTE-SEPT (5 699 747) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Deux-Montagnes.

Tel que le tout se trouve présentement.

FAIT à Saint-Eustache ce 28e jour du mois de février eux mille dix-sept.

Signé : Nicole Loiselle

Directrice générale et secrétaire-trésorière